Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 029-212902803-20260423-DCM2026_3_5-DE

TELGRUC SUR MER

COMMUNE DE TELGRUC SUR MER - 29560
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

# CONSEIL MUNICIPAL DE TELGRUC SUR MER
## Séance du 23 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-sept avril deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Mathilde PAILLOT-POULIQUEN, Maire.

Présents : ARNAUD Véronique, BOULAIS Laurence, FAUCHARD Maïwenn, GALL Jean-Luc, GARNAUD Cédric, GOURITIN Marie-Laure, GUMEZ Hervé, Jean-Yves HASCOET, LE CORRE-QUEFFELEC Sylvie, LE DOARE Marie-France, LE MENN Bruno, LE MOIGNE Yves, LE SONN Michel, MEROUR Axelle, NORVEZ Valérie, PAILLOT-POULIQUEN Mathilde, PERON Alexandre.
Procuration : RIOU Marie-Pierre à ARNAUD Véronique.
Absent : LOUARN Thomas.
Secrétaire de séance : GOURITIN Marie-Laure.

## N° 2026-3-5 - ELECTION DES MEMBRES DE LA CAO

Selon l'article L.2121-22 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans les communes de + de 1000 habitants, les commissions d'appel d'offres doivent respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Après avoir entendu le rapport de Mme la Maire,
Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte en plus du maire qui en est le président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

L'unique liste déposée est la suivante :
Membres titulaires : GUMEZ Hervé, LE DOARE Marie-France et LE MOIGNE Yves.
Membres suppléants : GALL Jean-Luc, GOURITIN Marie-Laure et BOULAIS Laurence.
Il est proposé de procéder au vote à main levée.

Sont élus à l'unanimité à la commission d'appel d'offres,
- En tant que membres titulaires : GUMEZ Hervé, LE DOARE Marie-France et LE MOIGNE Yves
- En tant que membres suppléants : GALL Jean-Luc, GOURITIN Marie-Laure et BOULAIS Laurence

La Maire,
Mathilde PAILLOT-POULIQUEN.